

RAPPORT N° 91/4-34
au Conseil Municipal

OBJET

CONVENTION DE GESTION ET D'ASSISTANCE
A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION SAINT-DENIS JEUNES

La Municipalité envisage de *PASSER UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SAINT-DENIS JEUNES* en vue :

- 1°) de lui déléguer la gestion du Service Municipal Jeunesse dont la vocation est de coordonner toute action en faveur des jeunes dionysiens dans les domaines de la culture, de l'animation, des loisirs, et l'information et de l'éducation populaire ;
à cette fin, Saint-Denis Jeunes s'engagerait à affecter trois de ses agents d'encadrement à l'exécution de cette mission pendant une durée de cinq ans ;
- 2°) de mettre à la disposition de Saint-Denis Jeunes le personnel communal nécessaire à l'exercice des activités statutaires de Saint-Denis Jeunes (dispositif de vacances, classes de mer...) et dont la liste nominative est annexée à la Convention et fera l'objet d'une mise à jour mensuelle.

La convention, conclue pour une durée de cinq ans, prévoit que le coût de l'encadrement fournit par Saint-Denis Jeunes pour la gestion du Service Jeunesse sera pris en charge par la Commune sous forme d'une subvention à l'Association versée par tranches de 25 %. Pour 1991, cette dépense est évaluée à 852 000 F.

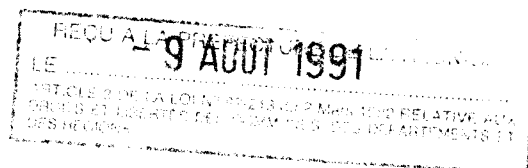
En ce qui concerne la mise à disposition de personnels communaux en faveur de Saint-Denis Jeunes, celle-ci sera valorisée à travers le Budget de la Commune :

- * par l'émission d'un titre de recettes sur Saint-Denis Jeunes pour le remboursement de cette charge communale,
- * par l'attribution d'une subvention à Saint-Denis Jeunes pour lui permettre de faire face à cette dépense nouvelle.

Le coût net de cette mise à disposition est évaluée à 8 000 000 F au titre de 1991.

Je vous demande d'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'Association Saint-Denis Jeunes et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 91/4-34
du Conseil Municipal
en séance du samedi 27 juillet 1991

OBJET

CONVENTION DE GESTION ET D'ASSISTANCE
A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION SAINT-DENIS JEUNES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/4-34 du Maire ;

Vu le rapport de Alain ARMAND, 11ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Jeunes, Entreprise Municipale, et Finances ;

La convention à intervenir rentre dans le cadre d'un meilleur suivi de la gestion déléguée.

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(2 abstentions -dont 1 vote par procuration-)

ARTICLE 1

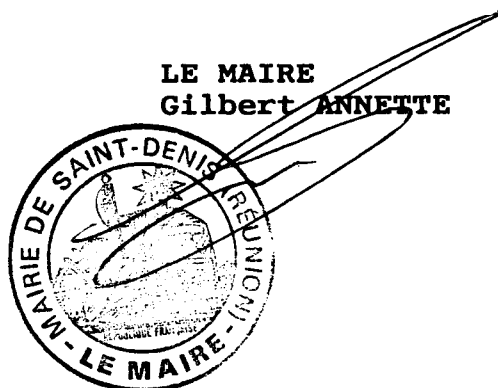
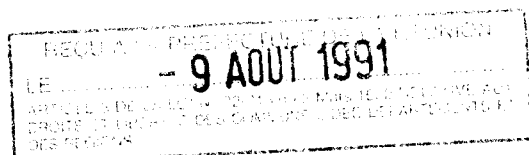
Approuve les termes de la convention à intervenir avec l'Association Saint-Denis Jeunes -gestion déléguée du Service Municipal Jeunesse et assistance à la Commune dans les domaines de la culture, de l'animation, des loisirs, de l'information et de l'éducation populaire-.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer cet acte.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 02 AOUT 1991

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



CONVENTION

ENTRE la Commune de Saint-Denis (Réunion) représentée par son Maire en exercice, Monsieur Gilbert ANNETTE, dûment habilité par Délibération n° 91/4-34 en date du 27 juillet 1991

D'une part,

ET l'Association Saint-Denis Jeunes, de type Loi de 1901, ayant son siège social à Saint-Denis (Réunion), représentée par son Président Délégué, Monsieur Alain ARMAND, dûment autorisé par Décision de L'Assemblée Générale en date du 26 juin 1990

D'autre part.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

La présente convention a un double objet :

1 - déléguer à Saint-Denis Jeunes le service municipal créé en faveur de la jeunesse dionysienne,

2 - donner à Saint-Denis Jeunes les moyens humains nécessaires à l'accomplissement de ses missions d'intérêt général.

ARTICLE I

OBJETS

La Commune de Saint-Denis confie à Saint-Denis Jeunes à compter du 1er janvier 1991, la gestion de son Service Jeunesse dont la mission est de préparer et de coordonner toutes les actions en faveur des jeunes dionysiens dans les domaines de la culture, de l'animation, des loisirs, de l'information et de l'éducation populaire en étroite collaboration avec l'Etat et tous organismes de droit public ou privé ayant vocation dans ces domaines.

Parallèlement, la Commune de Saint-Denis décide de soutenir les activités statutaires de Saint-Denis Jeunes (dispositifs vacances, classes de mer,) en mettant à sa disposition, sous forme de prestations de service à titre onéreux, le personnel communal dont la liste nominative actuelle est annexée aux présentes (confer l'annexe 1). Une subvention communale annuelle sera consentie à Saint-Denis Jeunes pendant la durée des présentes pour faire face à cette charge mensuelle. Les mouvements financiers de ce dispositif sont décrits à l'article III.

ARTICLE II

MOYENS DU SERVICE JEUNESSE / CLAUSE COMPTABLE

Pour l'exécution de sa mission de service public jeunesse, Saint-Denis Jeunes y affectera à temps complet son personnel d'encadrement, de statut associatif, dont les noms suivent :

- Monsieur Jean-Pierre DUCART, (à compter du 1er mars 1991),
- Monsieur Gaston LABAUME, (à compter du 1er janvier 1991),
- Monsieur Hugues HEBERT. (à compter du 1er janvier 1991),

et pourvoira à leur remplacement, en cas de défaillance, avec l'accord écrit de la Commune. Pour l'exécution des présentes, ce personnel sera placé sous l'autorité hiérarchique du Secrétaire Général de Mairie de Saint-Denis.

La Commune de Saint-Denis prendra à sa charge le coût de cet encadrement (salaires, charges sociales, primes éventuelles et frais de mission) sous forme de remboursement et au vu des justificatifs à produire par Saint-Denis Jeunes chaque trimestre de l'année civile.

Pour simplifier la procédure, les parties conviennent que ce remboursement aura lieu sous forme de subvention qui sera versée par la Commune à Saint-Denis Jeunes par tranches de 25 % tous les mois de janvier, avril, juillet, octobre de l'année. une régularisation des comptes interviendra le premier (janvier) de l'année suivante ou à tout autre moment en cas de défaillance de l'une ou l'autre des parties. Cette subvention est évaluée à 852 000 Francs au titre de l'année 1991 (confer l'état annexe d'évaluation).

Pour l'exécution du service, la Commune de Saint-Denis prendra directement à sa charge les dépenses courantes de Fonctionnement (secrétariat, fournitures diverses) et d'Investissement éventuelles (matériels, mobiliers, véhicules...).

ARTICLE III

MOYENS COMPLEMENTAIRES / CLAUSE COMPTABLE

Le personnel communal mis à la disposition de Saint-Denis Jeunes et figurant en annexe 1 fera l'objet d'un enregistrement comptable, en compte de charges, dans les livres de Saint-Denis Jeunes. La subvention annuelle accordée par la Commune à Saint-Denis Jeunes fera l'objet d'un même enregistrement, en compte de produit, dans les livres de Saint-Denis Jeunes.

ARTICLE IV

AUTRES MOYENS

En sus du personnel communal mis à la disposition de Saint-Denis Jeunes pour l'accomplissement de ses missions propres, la Commune de Saint-Denis mettra à la disposition de Saint-Denis Jeunes les locaux nécessaires à ses activités et à celles des associations qu'il fédère. Un avenant à la présente Convention précisera les modalités de ces mises à disposition.

ARTICLE V

DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 1991. Elle est renouvelée par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard six mois avant l'échéance du terme. Elle pourra être résiliée à tout moment en cas de faute lourde. Dans tous les cas, la résiliation de la Convention ne sera assortie d'aucune indemnité.

ARTICLE VI

CONTROLES

Chaque année, Saint-Denis Jeunes fournira à la Commune un compte rendu technique du service délégué ainsi que des activités propres à Saint-Denis Jeunes au titre de l'année précédente et au plus tard le 1er juillet de l'année considérée. Ce compte rendu précisera les conditions d'exécution du service délégué et des services propres : état des

effectifs employés, moyens techniques mis en oeuvre, changements apportés ou envisagés dans la gestion).

A la même échéance de production que le rapport technique, Saint-Denis Jeunes fournira à la Commune un compte rendu financier rappelant les conditions économiques de l'année d'exploitation et précisant les dépenses et les recettes ventilées par activités distinctes.

Conformément à la législation en vigueur, Saint-Denis Jeunes produira à la Commune au plus tard le 1er juillet de chaque année les Comptes Administratifs certifiés de l'Association au titre de l'Exercice écoulé (Bilan, Compte de Résultat, Annexes Légales et Rapport d'Activités).

A tout moment, la Commune pourra effectuer dans les services de Saint-Denis Jeunes, des contrôles de la comptabilité visant l'emploi des ressources mises à disposition de Saint-Denis Jeunes.

ARTICLE VII

STATUTS

En cas de besoin, Saint-Denis Jeunes s'engage à mettre ses Statuts en conformité avec la présente Convention et à communiquer à la Commune les mises à jour éventuelles de ses Statuts pendant toute la durée de la présente Convention.

ARTICLE VIII

LITIGES

En cas de litige pour l'interprétation des présentes, les parties font élection de domicile à Saint-Denis (Réunion).

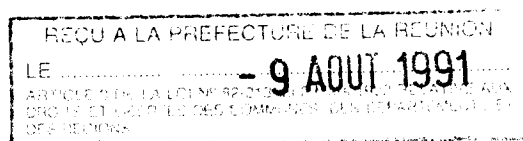
Fait à Saint-Denis,
Le

Le Président Délégué
de l'Association Saint-Denis Jeunes

Le Maire de la Commune
de Saint-Denis

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 27 juillet 1991
et annexé à la Délibération N° 91/4-34

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



C O N V E N T I O N D E G E S T I O N E T D ' A S S I S T A N C E
A V E C L ' A S S O C I A T I O N S A I N T - D E N I S J E U N E S

A N N E X E 1

E T A T D U P E R S O N N E L C O M M U N A L M I S A D I S P O S I T I O N D E S A I N T - D E N I S J E U N E S

base avril 1991

IDENTIFICATION	GRADE	FONCTION	LIEU D'AFFECTATION
DALIA Marie Vivien	Agent de Service	Agent d'Entretien	C.A.S.E. / Montagne
MAILLOT François	Agent de Servie	Homme de Cour	E.S.E. / Montagne
IYOULA Dominique	Aide Agent Technique	Concierge	Foyer / Montgaillard
ABRANTES Gisèle	Agent de Service	Agent d'Entretien	C.A.S.E. / Moufia
ALBA Thierry	Rédacteur (non titulaire)	Animateur	Foyer / Joinville
ANGAMA Marlène	Rédacteur (non titulaire)	Animatrice	Maison de l'Enfance
ANGAMA Yoland Eric	Commis (non titulaire)	Animateur	M.J.C. / Château Morange
ASSON Jean Charles	Agent de Service	Agent d'Entretien	C.A.S.E. / Chaudron
ATCHAMA Marie Orpha	Agent de Service	Agent d'Entretien	Foyer / Joinville
BARADINESAEB Jean François	Commis (non titulaire)	Animateur	C.A.S.E. / Chaudron
BASQUE Gabriel	Agent de Service	Homme de Cour	C.A.S.E. / Chaudron
BEGUE Alix Aristide	Commis (non titulaire)	Animateur	C.A.S.E. / Bancouliers
BERTILLE Hélène Marie	Agent Administratif	Secrétaire	Rue Nicole de la Serve
BERTILLE Max Georges	Commis (non titulaire)	Animateur	Rue Nicole de la Serve

base avril 1991

IDENTIFICATION	GRADE	FONCTION	LIEU D'AFFECTION
BOYER Thérèse Ghislaine	Agent de Service	Agent d'Entretien	Rue Nicole de la Serve
BOYER Thierry	Agent de Service	Homme de Cour	C.A.S.E. / Bancouliers
BREZE Véronique	Agent Administratif	Aide Comptable	M.J.C. / Château Morange
CANTINA Patrice René	Commis (non titulaire)	Animateur	Maison de l'Enfance
CATALAN Jean Michel	Commis (non titulaire)	Animateur	Foyer / Source
CERVEAUX Noé	Garçon de Bureau	Garçon de Bureau	Rue Nicole de la Serve
CHARLETTE Marie Chantale	Rédacteur (non titulaire)	Animatrice	Foyer de Jeunes
CHOPINET Marie Jeanne	Commis (non titulaire)	Animatrice	C.A.S.E. / Prima
CLAIRENTEAU Christophe	Aide Agent Technique	Ouvrier Professionnel	Rue Nicole de la Serve
COINDEL VA Alain	Agent d'Entretien	Animateur	C.A.S.E. / Bancouliers
COINDEL VA Adrienne MIC	Agent de Service	Agent d'Entretien	Foyer / Source
DESRUISSEAU Shila Martin	Agent de Bureau	Employé de Bureau	Rue Nicole de la Serve
DETRUIR Rita	Agent de Service	Agent d'Entretien	Foyer / Source
FANNIO Josianne Rola	Agent de Service	Agent d'Entretien	C.A.S.E. / Chaudron
FRANCOISE Marcel Henri	Aide Agent Technique	Technicien	Rue Nicole de la Serve
GALLIEN Gilles André	Rédacteur (non titulaire)	Animateur	C.A.S.E. / Montagne 8ème Km

base avril 1991

IDENTIFICATION	GRADE	FONCTION	LIEU D'AFFECTATION
GERBITH Paul Fred	Agent de Bureau	Animateur	M.J.C. / Château Morange
BOYER Jean Lionel	Commis (non titulaire)	Animateur	Foyer / Jules Reydellet
GILLES Marie Vivian	Agent de Service	Agent d'Entretien	C.A.S.E. / Bancouliers
GONTHIER Guillaume	Aide Agent Technique	Concierge	Rue Nicole de la Serve
GOURAMA Jean Pierre	Commis (non titulaire)	Animateur	Rue Nicole de la Serve
GRONDIN Jean Luc	Rédacteur (non titulaire)	Animateur	Foyer / Bretagne
GRONDIN Max	Rédacteur	Animateur	Rue Nicole de la Serve
HOAREAU Franck Norbe	Manutentionnaire	Manoeuvre	Rue Nicole de la Serve
ISSANOUMOUNA Thérèse	Agent de Service	Agent d'Entretien	M.J.C. / Château Morange
JISTA Jean Pierre	Manutentionnaire	Manoeuvre	Rue Nicole de la Serve
JOHARANE Jérôme	Garçon de Bureau	Garçon de Bureau	Rue Nicole de la Serve
JOUBERT Dominique	Rédactrice	Animatrice	Foyer de Jeunes
JULIENNE Marie Suzie Noël	Adjoint Administratif	Secrétaire	Rue Nicole de la Serve
LABAUME Carmen Daisy	Agent Administratif	Secrétaire	Rue Nicole de la Serve
LAMOLY Pierre Henry	Agent de Bureau	Animateur	M.J.C. / Château Morange
LAUDE Marie Gilette	Agent de Service	Agent d'Entretien	Rue Nicole de la Serve

base avril 1991

IDENTIFICATION	GRADE	FONCTION	LIEU D'AFFECTATION
LAURESTANT Mario	Commis (non titulaire)	Animateur	C.A.S.E. / Chaudron
LE BIHAN Marie Suzelle	Agent de Bureau	Employée de Bureau	Rue Nicole de la Serve
LEBON Ghislaine	Agent Administratif	Employée de Bureau	Rue Nicole de la Serve
LEGROS Jean Marie	Rédacteur	Animateur	Foyer / Joinville
LEPINAY Edith	Agent de Service	Agent d'Entretien	C.A.S.E. / Vauban
LIGDAMIS Marie Judith	Agent de Service	Surveillante	Foyer / Bretagne
LUSIGNY Camille	Agent Technique	Technicien	Rue Nicole de la Serve
MAHALIMBY Patrick	Aide Agent Technique	Animateur	C.A.S.E. / Prima
MAUNIER Françoise	Agent de Service	Agent d'Entretien	Rue Nicole de la Serve
MECISTE Jean Mario	Agent Technique	Ouvrier Professionnel	Rue Nicole de la Serve
MERIAN Jean Batiste	Manutentionnaire	Manoeuvre	Rue Nicole de la Serve
MIRANVILLE Madeleine	Agent de Service	Responsable de Centre	Foyer / Joinville
MOUTOUSSAMY Jeanine	Agent de Service	Agent d'Entretien	M.J.C. / Château Morange
NANGUET Jean Yves	Rédacteur (non titulaire)	Animateur	C.A.S.E. / Chaudron
NAXOS Marie Josée	Rédacteur (non titulaire)	Animatrice	Rue Nicole de la Serve
NAZE Micheline	Agent de Service	Agent d'Entretien	C.A.S.E. / Bancouliers
PADE Georgette	Agent de Service	Agent d'Entretien	C.A.S.E. / Tamarins

base avril 1991

IDENTIFICATION	GRADE	FONCTION	LIEU D'AFFECTATION
PADEAU Mimose	Rédacteur (non titulaire)	Animatrice	Maison de l'Enfance
PAYET Marie Régine	Agent Administratif	Secrétaire	C.A.S.E. / Chaudron
PICARD Charles Henri	Agent de Service	Gardien / Agent d'Entretien	Foyer / Joinville
POINTY TOPLAN Gilles	Commis (non titulaire)	Animateur	C.A.S.E. / Montagne 15ème Km
PONAMALE Valérie	Agent de Service	Agent d'Entretien	M.J.C. / Château Morange
POTOLA Chantale	Agent Administratif	Secrétaire	Rue Nicole de la Serve
PRECOURT Serge Jack	Agent de Maîtrise	Serveillant de Travaux	Rue Nicole de la Serve
RAMOUNE Jean Michel	Agent de Bureau	Animateur	Foyer / Source
RAMSAMY Marie Brigitte	Gardien de Police	Secrétaire	Foyer / Source
RANGASSAMY Juliane	Agent Administratif	Secrétaire	Foyer / Joinville
RAYMOND Jo Emmanuel	Agent Technique	Ouvrier Professionnel	C.A.S.E. / Domenjod
REBOUL Andrée Solange	Agent de Service	Agent d'Entretien	C.A.S.E. / Prima
REY Jean Christophe	Rédacteur (non titulaire)	Animateur	C.A.S.E. / Montagne 15ème Km
RITOU Roger	Agent de Service	Homme de Cour	Foyer / Joinville
ROBERT Albertine	Agent de Service	Agent d'Entretien	C.A.S.E. / Chaudron
SAVTRON Charles André	Rédacteur (non titulaire)	Animateur	Rue Nicole de la Serve
SIMATAVE MIS Henri Christine	Agent Technique	Ouvrier Professionnel	Rue Nicole de la Serve
TAILE MANIKO Gérald Philippe	Moniteur Educateur	Educateur Sportif	C.A.S.E. / Bancouliers

base avril 1991

IDENTIFICATION	GRADE	FONCTION	LIEU D'AFFECTATION
THOMAS Michel	Agent Technique	Ouvrier Professionnel	Rue Nicole de la Serve
TIBER Anne Marie	Agent de Service	Agent d'Entretien	Foyer / Joinville
TIERPIED Fred Jean René	Agent Technique	Chef d'Equipe	Rue Nicole de la Serve
TOTOLEPELAKA Bertha	Agent de Bureau	Secrétaire	M.J.C. / Château Morange
VAITILINGOM Rose-May	Agent de Service	Agent d'Entretien	C.A.S.E. / Vauban
VENEROSY Marie Suzie	Agent Administratif	Secrétaire	Rue Nicole de la Serve

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 en séance du samedi 27 juillet 1991
 et annexé à la Délibération n° 91/4-34

LE MAIRE
 Gilbert BUNETTE



REÇU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
 LE - 9 AOUT 1991
 ANCIENNE DE LA LOI N° 62-1293 DU 22 MARS 1962 RELATIVE A LA LOI AUX
 CHARGES ET A L'ORDRE DES SERVICES COMMUNAUX, DES COLLECTIVITES ET
 DES REGIONES